



COMPTE RENDU DU CONSEIL DE FACULTE PLENIER

16 AVRIL 2019 – 14H00

Salle Gabriel MARTY

Etaient présents :

Enseignants collège A: Vincent DUSSART (PR), Nathalie JACQUINOT (PR), Didier KRAJESKI (PR), Céline MANGEMATIN (PR), Marc NICOD (PR)

Enseignants collège B: Nessim AKEMAKOU, Olivier BLIN (MCF), Nathalie CASAMATTA (PRAG), Eugénie FABRIES-LECEA (MCF), Marie-Violaine LOUVET (MCF), Solange MIRABAIL (MCF), Anne-Laure THOMAT RAYNAUD (MCF)

BIATSS : Yasmine BOUAICHE, Stéphanie PORCARIO

Etudiants collège licence: Sofia BEN DRISS, Hairaty DJIBO,

Etudiants collège master et doctorat : Thomas BERTRAND, Thomas MARTIN DI MICHELE

Avait donné procuration :

Enseignants collège A: Joël ANDRIANTSIMBAZOVINA (à Mme JACQUINOT), Marie BASSANO (à M. KRAJESKI), Mathieu CARPENTIER (à M. DUSSART)

Enseignants collège B : Caroline BOUIX (à Céline MANGEMATIN), Séverin JEAN (à M. BLIN), Pierre JUSTON (à Mme MIRABAIL)

BIATSS : Cécile FROSSARD (à Mme PORCARIO)

Etudiants collège master et doctorat : Sarah FAIDI (à Mme DJIBO)

Personnalités extérieures : Christian BASTIDE (à Mme MANGEMATIN), Alain DAGUERRE DE HUREAUX (à M. NICOD), Pierre-Marie HANQUIEZ (à M. NICOD), Nadia PELLEFIGUE (à Mme LOUVET)

Excusé : Jean CATHALA (Ecole du Notariat)

Invités : Sandrine BOYAT, Pierre-Alain COLLOT (MCF), Marie DELORD, Gisèle DUGES, Carole HASSOUN, Jean PERSIL, Isabelle POIROT MAZERES (PR), Vincent REDAUD, Valérie SANCHOU

Le quorum étant atteint, le conseil débute à 14h00.

Il est procédé à la lecture des procurations.

Monsieur le Doyen remercie les professeurs MANGEMATIN et RASS MASSON pour la préparation à l'agrégation qu'ils ont effectuée cette année à destination des enseignants chercheurs admissibles. Il espère que le même accompagnement aura lieu l'année prochaine en Droit public et en Histoire du droit.

A l'occasion de la venue du vice-président du Conseil d'Etat Bruno LASSERRE, l'Université Toulouse 1 Capitole a défendu la candidature de Toulouse pour l'installation de la neuvième Cour administrative d'appel.

Monsieur le Doyen informe le Conseil que le Professeur Marc NICOD vient d'être élu Directeur adjoint de l'IDP.

Monsieur le Doyen relate qu'il s'est rendu cette semaine à Turin pour le Congrès de l'European Law Faculties Association (ELFA). Il était accompagné par Lukas RASS MASSON et Sylvaine PERUZZETTO (représentant la Cour de cassation).

1- Adoption du compte rendu du Conseil de Faculté du 19 mars 2019

En l'absence d'observations, le compte rendu est adopté, en l'état, à l'unanimité.

2- Scolarité : Point sur l'année de Césure, Mesures transitoires, Modification M.C.C. L2 droit et gestion, Placement des TD

La césure

Gisèle DUGES explique que les demandes de césure seront examinées notamment par le responsable pédagogique de la licence. Elle attire l'attention du Conseil sur le changement que va entraîner la sélection en master 1 à partir de 2020. En effet, un étudiant titulaire de la licence, partant en césure en 2019, aura sa place garantie en M1 en 2020. En revanche, pour un étudiant souhaitant partir en césure en 2020, il devra postuler en M1 dans e-candidature : si ses demandes sont rejetées, la césure ne pourra pas avoir lieu.

MODIFICATION ARRETE L2 DROIT ET GESTION :

Semestre 1 : modification de l'UE 5 : Probabilités de gestion au lieu de 30H de CM, lire 15 H et au lieu de 15h de TD, lire 7.5 H.

Semestre 2 : modification de l'UE 5 Stratégies des organisations : au lieu de 5 crédits, lire 4 crédits

Et pour Business Game level au lieu de 1 crédit, lire 2 crédits et création de 3 h de CM.

Ces modifications sont adoptées à l'unanimité.

MESURES TRANSITOIRES LICENCES 1 MENTION DROIT

Ces mesures transitoires ont notamment pour finalité de mettre en place un système de concordance entre les anciennes et les nouvelles maquettes. Ainsi, les étudiants redoublants pourront conserver le bénéfice des matières acquises.

Les mesures transitoires sont adoptées à l'unanimité.

Le placement des TD en Licence

Monsieur le Doyen explique que la Scolarité va pour la première fois cette année tenter de placer 85 % des TD de licence dès la fin du mois de juin. Jusqu'à présent, le Droit était la composante qui plaçait ses TD en dernier, ce qui engendrait beaucoup de complications. Monsieur le Doyen souhaite que les titulaires de cours ou les Présidents de section puissent transmettre les listes de chargés de TD à la Scolarité en temps utile.

2 bis – SFP : Modifications d'arrêtés (Valérie SANCHOU)

M2 Droit public général,
M2 Droit de l'environnement,
M2 Droit public des affaires et droit de la santé
M2 Droit de la santé et de la protection sociale

Pour ces 4 diplômes : Introduction de la possibilité de faire un DU à la place du stage ou du mémoire, diplôme géré par la formation continue et dont les cours seront mutualisés pour les 4 diplômes.

Le choix du DU est soumis à la validation du responsable de la formation.

M2 Droit International et comparé des affaires

Les points CM des UE 3 et UE 4 ont été modifiés

Ces modifications sont adoptées à l'unanimité.

3- Modification des MCC du M2 MINTEC + Convention avec le New York College d'Athènes + divers points de l'ESL

Monsieur le Doyen rappelle que la Présidente et lui-même ont demandé au Professeur RASS MASSON, Directeur de l'ESL, de mieux définir le périmètre de cette école, afin de rendre son offre de formation plus lisible, et donc plus visible.

M. RASS MASSON présente les modifications du master 2 International and economic law (MINTEC). Il explique que précédemment, les ECTS n'étaient pas proportionnelles au nombre d'heures de cours. Dorénavant, il y aura plus de modules. Chaque module fera 30 heures et vaudra 2.5 ECTS. Ces modules pourront également être proposés aux étudiants Erasmus (selon un contingent limité).

Mme SANCHOU signale que certains modules mutualisés avec le CEPIL ont des intitulés différents. En outre, elle souligne la présence de 48 possibilités de parcours différents pour seulement 15 étudiants. Enfin, elle préférerait qu'il y ait du contrôle continu, plutôt que ce contrôle terminal « au fil de l'eau ».

Après que le Directeur de l'ESL ait répondu aux questions posées, les modifications de la maquette du MINTEC sont adoptées à l'unanimité.

M. RASS MASSON présente la Convention avec le New York College (NYC) d'Athènes. Il explique que cette université privée est déjà partenaire de TSM. Le projet est de créer une filière délocalisée du MINTEC à Athènes, qui ouvrirait dès septembre 2019. Cette formation sera dispensée intégralement en anglais. L'ESL exercera un contrôle qualité très vigilant sur le contenu de la formation. Tous les enseignements seront évalués. L'ESL a adopté les mêmes droits d'inscription que TSM : 1500 €, qui reviendront en totalité à UT1. Le NYC percevra également des droits, puisque la formation coûtera environ 8000 € par an aux

étudiants inscrits dans cette formation. M. RASS MASSON précise que cette convention ne comporte aucun risque financier pour UT1. C'est le NYC qui prendra en charge la venue des enseignants chercheurs toulousains à Athènes.

Cette filière délocalisée aura une capacité d'accueil spécifique.

La Convention avec le New York College d'Athènes est adoptée, avec une voix contre.

Marie DELORD présente le renouvellement de l'accord de coopération pour la mise en place d'un double diplôme franco-italien avec l'Université de Milan.

Cet accord est adopté à l'unanimité.

Marie DELORD propose au vote du Conseil une subvention de 550 € à l'association TESLA (sur le budget de l'ESL).

Le Conseil adopte cette subvention, à l'unanimité.

Marie DELORD présente le partenariat relatif au LLM Aviation Law entre UT1 et le Groupement d'intérêt économique (GIE) ATR (« avions de transport régional »).

La convention est adoptée à l'unanimité.

4- Equivalences avec les systèmes de notation étrangers

Vincent REDAUD présente le nouveau système d'équivalence avec les partenaires étrangers. L'idée est que les étudiants toulousains en mobilité sortante ne soient ni avantagés, ni désavantagés par rapport aux autres étudiants.

Monsieur le Doyen remercie M. REDAUD et le SCREI pour ce travail.

Le dispositif des équivalences est adopté à l'unanimité.

5- Modifications d'arrêtés pour la FOAD

Sandrine BOYAT présente l'arrêté de la L1 Droit en FOAD. Elle précise qu'il y a 122 vœux confirmés dans Parcoursup pour cette formation (qui ne compte que 10 places).

L'arrêté est adopté à l'unanimité.

Sandrine BOYAT présente ensuite les mesures transitoires pour la L3 droit, le M1 droit international et droit européen, le M1 droit pénal et sciences criminelles, le M2 droit de l'immobilier, le M2 Droit international et droit européen, le M2 Droit public-Collectivités territoriales, le DU Patrimoine financier, le DU Transmission des entreprises, et le DU Investissement immobilier.

Ces mesures transitoires sont adoptées à l'unanimité.

6- Intégration des Enseignants-chercheurs de l'Institut national universitaire Champollion (INUC) au sein des centres de recherche de la Faculté

Monsieur le Doyen explique que les Enseignants chercheurs de l'INUC étaient déjà rattachés à nos 7 laboratoires de recherche, mais il ne s'agissait pas d'un rattachement plénier. D'autre part, la question de la signature des publications restait à résoudre.

Monsieur Pierre-Alain COLLOT (MCF), directeur du Département juridique de l'INUC et membre de l'IMH, présente la convention cadre et la convention individuelle pour chaque Enseignant chercheur de l'INUC (qui demeure libre d'intégrer ou pas un centre de recherche d'UT1).

La signature des publications devra respecter le format suivant : « Nom, prénom, nom de l'Equipe d'accueil, Université Toulouse 1 Capitole, INU Champollion, Université de Toulouse ».

Désormais, le rattachement des enseignants chercheurs de l'INUC à un laboratoire de recherche d'UT1 sera clairement formalisé selon une procédure bien établie.

Le Groupe de recherche et d'études juridiques d'Albi (GREJA) est le centre de recherche d'Albi (il s'agit d'une équipe non-labellisée).

Les trois axes du GREJA sont :

L'e-santé et le droit des personnes

Patrimoines et culture

Contrat et dépendance

Le GREJA a bénéficié en 2019 d'un financement de 19 000 €.

M. DUSSART pense que ce point relève de la compétence du Conseil de Faculté restreint (CFR).

Monsieur le Doyen met au vote les deux conventions auprès des membres du CFR.

Elles sont adoptées à l'unanimité.

7- Projet de formation en licence droit et santé

Monsieur le doyen rappelle que les 10 ans de la passerelle Droit-PACES-CPGE ont été célébrés récemment en présence du Recteur BEIGNER et de nombreux anciens étudiants de la passerelle. Ce dispositif qui donne satisfaction sera conservé.

Monsieur le doyen indique qu'il a organisé une réunion le 15 avril avec le Professeur Norbert TELMON, chef de clinique en médecine légale, Mme POIROT MAZERES et Mme VALDEYRON, concernant le projet de création d'une nouvelle filière avec majeure Santé et mineure Droit (ou l'inverse). Le projet prévoit notamment la suppression du numerus clausus et du concours PACES.

Le Professeur Isabelle POIROT MAZERES évoque le projet de loi relatif à la réforme des études de santé. Il devrait être voté par le Parlement vers le mois de juin 2019, pour une mise en œuvre à la rentrée 2020. Dès novembre 2019, il faudra être prêt pour le salon Infosup. L'objectif de la réforme est de lutter contre l'échec en L1 Santé. Ce ne sera pas une révolution, le système de santé ne pouvant pas intégrer les milliers de candidats en échec. L'idée serait de supprimer le redoublement : ceux qui échoueront rejoindraient une autre licence, grâce au nouveau dispositif de mineure/majeure.

Les étudiants en médecine seront incités à choisir une mineure, par exemple le droit. Nos étudiants juristes pourront aussi choisir une mineure santé, au semestre 2. Les enseignements auront lieu en ligne.

Le processus d'évaluation sera très strict : il faudra avoir suivi la mineure et l'avoir validée. Il y aura une épreuve écrite et un entretien oral visant à évaluer le parcours de l'étudiant, ses compétences, et ses motivations.

La mineure équivaldra à environ 10 ou 12 ECTS sur un semestre.

Monsieur le Doyen demande si des membres du Conseil souhaitent s'impliquer dans ce projet autour de Mme POIROT MAZERES.

M. KRAJESKI et M. MARTIN DI MICHELE se portent volontaires.

8- Présentation du DAPS

Madame Elodie WOOCK présente le Département des Activités Physiques et Sportives (DAPS) de l'Université.

Elle explique que 53 % des étudiants inscrits au DAPS sont des étudiants en droit.

Parmi les étudiants en droit, 22 % sont inscrits au DAPS.

La moyenne des notes attribuées aux étudiants est de 15 sur 20.

Le sport à l'université permet aux étudiants de ne pas rester isolés quand ils commencent leurs études à UT1. En effet, le sport permet des rapprochements amicaux très rapides. C'est un enjeu important. Sans parler des bénéfices sur la santé et le bien-être.

Mme WOOCK décrit les nombreuses activités sportives qui existent à UT1 (danse, judo, football, tai chi ...etc). Elle précise que certaines activités sont incompatibles. Par exemple, les pilates et le yoga, car ils sont très demandés. Les étudiants ne peuvent donc pas suivre ces deux ateliers la même année.

Toulouse 1 Capitole, université de centre-ville, n'a que deux installations sportives propres : la salle de musculation de l'Arsenal et le gymnase de la Manufacture des tabacs. Les autres installations doivent être louées, ce qui est très coûteux. Il est néanmoins prévu de construire un équipement sportif sur l'actuel site du parking Duportal dans les années à venir.

Enfin, Mme WOOCK signale que le DAPS possède une page Facebook.

9 - Diverses demandes de subventions

Colloque « L'image des biens publics culturels, Regards croisés entre droits public et privé »

Il s'agit d'un colloque organisé par l'IDETCOM, et en particulier par les Professeurs Olivier DEBAT et Sébastien SAUNIER.

Il se tiendra le vendredi 7 juin 2019.

Il réunira l'IDETCOM, l'IEJUC, l'IDP, l'IMH, et le CDA.

La demande est de 1000 euros.

Le Conseil de Faculté accorde une aide de 500 €, à l'unanimité.

Concours : Elsa Negotiation Competition

Une étudiante du MIEL, Mme Sirine ZAIM, et un étudiant du M1 Droit international et droit européen, M. Amir BENHAMMOUDA (boursier niveau 5), sont qualifiés pour la finale nationale à Paris. Ils demandent une subvention de 500 €.

L'ESL va attribuer 150 €.

La Faculté de droit propose 350 €.

Ces deux montants sont adoptés à l'unanimité.

Le procès de l'Amour et de la Folie

Madame Carole HASSOUN et Monsieur Jean PERSIL (tous deux de l'association de l'As de la plaidoirie) présentent ce projet de procès fictif, qui doit avoir lieu à la Halle aux grains le dimanche 30 juin 2019 (en accès libre). Leur besoin de financement est de l'ordre de 7000 € : 5000 € pour la location de la salle, et 2000 € pour le déplacement et le séjour des trois invités.

M. NICOD demande pourquoi ne pas faire payer un droit d'entrée autour de 4 €.

Mme HASSOUN répond que dans ce cas la location de la salle serait à plein tarif.

Monsieur le doyen demande si une aide du FSDIE a été sollicitée.

Mme HASSOUN répond que cette demande serait recevable dans le cadre du FSDIE, mais la prochaine Commission étant seulement en juin, une subvention ne pourrait être versée qu'a posteriori.

Monsieur le doyen propose une aide de 500 €.

M. BERTRAND fait valoir qu'il s'agit d'un évènement exceptionnel avec des invités de marque. Il souhaiterait que la Faculté attribue une somme plus importante.

M. KRAJESKI pense qu'il n'est pas souhaitable d'aller au-delà de 500 €. Cela provoquerait l'incompréhension des Enseignants-chercheurs qui voient souvent leurs demandes prises en charge seulement partiellement.

Monsieur le doyen rappelle que la Faculté attribue déjà 4000 € par an au concours de l'As de la plaidoirie.

Le Conseil vote à l'unanimité pour une aide de 500 €.

Colloque sur l'Art et le Droit

Ce colloque est organisé par Pierre Chaumeton, doctorant vacataire en droit privé et président de l'Association des Docteurs et Doctorants du CDA. Il se tiendra le 16 mai 2019. La demande de financement est de 350 €.

Le Conseil vote favorablement sur cette demande à l'unanimité.

Réunion du Réseau européen MEST (master européen en science du travail)

La demande est présentée par Eugénie FABRIES LECEA, directrice des études du master 2 Droit et science du travail européen. Ce M2 est intégré depuis plus de 25 ans dans un réseau comprenant une quinzaine d'universités européennes. Cela permet aux étudiants de ce master d'effectuer une mobilité dans l'une de ces universités. Et le M2 accueille lui aussi des étudiants de ces universités. C'est une excellente ouverture d'esprit pour nos étudiants, d'autant que ces universités appartiennent souvent à un autre champ disciplinaire : la gestion, la sociologie... Ce réseau organise une réunion par an. Cette année, ce sera à Toulouse les 16 et 17 mai. Chaque université prend en charge le déplacement et l'hébergement. Et l'Université d'accueil paye les frais de bouche. Le CDA paiera un dîner, l'ESL prendra en charge les pause-café, le M2 les visites à Toulouse, et la Faculté pourrait accorder une aide pour un déjeuner.

Il y aura 15 personnes étrangères conviées pour ces deux journées de réunion.

Le Conseil accorde une aide de 500 € à l'unanimité.

Cotisation annuelle au Laboratoire méditerranéen de droit public (LMDP)

La Faculté de droit est membre institutionnel du LMDP (présidé par le PR TOUZEIL DIVINA) depuis 2017.

A titre d'exemple, voici les actions du LMDP en 2018 :

- aide aux enseignants chercheurs turcs et notamment le pr. Kaboglu à assurer sa défense lors de ses procès ;
- publication de deux ouvrages (dont un le concernant) ;
- aide à l'organisation du colloque d'Athènes sur les services publics en Méditerranée

Le coût de la cotisation annuelle est de 1000 €

Le Conseil adopte à l'unanimité cette cotisation.

10 - Point sur les dossiers en cours

Les bonifications

La proposition de la Faculté de droit a été transmise au niveau central. Les autres composantes se sont ralliées à cette proposition.

Pour mémoire, les bonifications interviennent pour :

- La note de sport
- La participation à l'orchestre symphonique étudiant
- Les concours de plaidoirie
- Les cours en FOAD
- L'engagement citoyen
- Les stages
- La clinique du droit

Le Service culturel de l'Université, appuyé par le Professeur Jean Christophe GAVEN, Vice-président aux partenariats, a fait des propositions de nouvelles possibilités de bonification, avec les ateliers suivants :

- lecture à haute voix
- chorale
- photographie argentique
- photographie numérique et nouvelles technologies
- musique assistée par ordinateur

Ces ateliers de pratiques artistiques sont proposés et administrés par l'Espace Culturel, et animés par des intervenants professionnels.

Les objectifs sont de développer une culture générale et artistique, stimuler la créativité, travailler l'oralité, travailler son rapport à l'autre dans un groupe intergénérationnel et éclectique, confronter son travail à un public, et acquérir des qualités transférables dans la vie professionnelle et personnelle.

M. KRAJESKI confirme qu'il est intéressant pour les étudiants d'avoir des profils originaux et diversifiés. Cela peut faire la différence sur un CV.

- **Parcoursup**

Les vœux concernant nos licences 1 sont en augmentation cette année d'environ 14 %. Cela devrait être la dernière année de hausse pour raison démographique.

Monsieur le doyen rappelle que cette année, l'ESL va pouvoir réaliser des entretiens oraux de sélection. La sélectivité des formations de l'ESL a été officiellement reconnue.

- **Procédure d'auto-évaluation**

Monsieur le doyen explique qu'il s'est chargé du questionnaire d'auto-évaluation de la Licence en droit. Chaque responsable de mention de master en a fait de même pour sa partie. Monsieur le doyen doit maintenant rédiger l'auto évaluation du champ Droit et l'auto évaluation du champ Science politique. La date limite est le 7 mai.

L'HCERES nous rendra visite probablement en fin d'année civile.

- **Syllabi**

Monsieur le doyen annonce que les services centraux (la DES) vont lancer la campagne de collecte des syllabi. Il tient beaucoup à ce que chaque formation de la Faculté ait son syllabus publié en ligne.

- **Conseils de perfectionnement**

Les conseils de perfectionnement sont officiellement lancés. Il y en aura un pour la Licence, et un par mention de master. Ils seront composés d'Enseignants chercheurs, de représentants du monde socio-économique, d'étudiants et de représentants de la Scolarité. Eventuellement, ils pourront se tenir juste avant les délibérations, dans un format court.

Monsieur le doyen va rapidement proposer des listes.

- **Répartition des enseignements dans le semestre 5**

Monsieur le Doyen rappelle que dans le semestre 5 de la L3, il y a des disparités de notation entre les trois groupes : Tandis que le groupe 1 compte environ 20 % d'ajournés, les groupes 2 et 3 en ont chacun plus du double. Monsieur le Doyen a donc convié à une réunion les 16 titulaires de cours concernés. Une dizaine d'entre eux étaient présents. Un certain nombre de permutations ont été opérées. Monsieur le Doyen remercie la Scolarité, ainsi que les Enseignants chercheurs qui ont accepté de se prêter aux changements. L'enjeu était d'autant plus important que se profile, en 2020, la sélection à l'entrée du master 1.

- **Dispositif d'évaluation des formations**

C'est le Professeur PELLE qui s'occupe de la mise en œuvre de ce dispositif.

M. NICOD, en tant qu'assesseur du Doyen, a assisté à une réunion à ce sujet le 12 avril. Etait également présent M. THIOYE. Il s'agit d'une évaluation des formations et non pas des Enseignants chercheurs. Ce sera obligatoire pour tous les étudiants de M1. Ils rempliront le questionnaire à l'occasion de la cérémonie de remise des relevés de note.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 17h30.